



**Annex 1 - Health Questionnaire Example**

**Pre-event Health Questionnaire**

	<b>NO</b>	<b>YES</b>
Have you had any cold symptoms (cough, runny nose, sore throat, difficult breathing) during the last 14 days?		
Have you had any of the following symptoms during the last 14 days: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fever</li> <li>- Chest pain</li> <li>- Headache</li> <li>- Nausea/vomiting</li> <li>- Diarrhea</li> <li>- Loss of taste or smell</li> </ul>		
Have you been in contact with someone with a proven infection with Covid-19 during last 14 days?		
Have you been in quarantine during the last 14 days (excluding quarantine based on travel regulation/boarder crossing)?		
Have you tested positive to the PCR (Polymerase chain reaction) test during the last 14 days?		

**Daily Health Questionnaire (optional)**

	<b>NO</b>	<b>YES</b>
Do you have a fever of 38.0 degree Celsius or higher?		
Are you coughing more than usual, especially dry cough?		
Do you have shortness of breath?		
Do you have loss of taste and/or smell, stuffy nose, unusual aches, abnormal fatigue, unusual headache, or nausea/vomiting and diarrhea?		
Have you tested positive to the PCR (Polymerase chain reaction) test during the last 14 days?		



Fédération Française de Ski

www.ffs.fr - ski@ffs.fr

# GUIDE SANITAIRE ACTIVITÉS SPORTIVES POUR LES PERSONNES MINEURES ET MAJEURES

Saison hivernale 2021/2022

Mis à jour le 5 janvier 2022

(Les modifications au regard du 1/12 sont indiquées en bleu)

Destinataires : Comités de ski et clubs

Population : Licenciés des clubs FFS (mineurs et majeurs)

Période visée par le présent dispositif : Jusqu'à nouvel ordre

**Le présent guide sanitaire s'applique uniquement dans le cadre des activités d'un club affilié à la FFS et non pas dans le cadre de la pratique individuelle.**

---

En application du décret modifié n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la Fédération française de ski met à jour son guide sanitaire dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

---

**Attention, des mesures particulières peuvent s'appliquer sur votre territoire, renseignez-vous auprès de votre préfecture et de votre mairie.**

## Sommaire

<b>1- PASS SANITAIRE.....</b>	<b>2</b>
1.1. QU'EST-CE QUE LE PASS SANITAIRE ? .....	2
1.2. QUI EST CONCERNÉ PAR LE PASS SANITAIRE ? .....	2
1.3. DANS QUELLES SITUATIONS LE PASS SANITAIRE EST-IL OBLIGATOIRE ? .....	3
1.4. COMMENT CONTRÔLER LE PASS SANITAIRE ? .....	4
<b>2- PRATIQUE SPORTIVE.....</b>	<b>5</b>
2.1. GÉNÉRALITÉS .....	5
2.2. DISTANCIATION PHYSIQUE .....	6
2.3. LIEUX DE PRATIQUE .....	7
<b>3- TRANSPORT &amp; HÉBERGEMENT.....</b>	<b>7</b>
<b>4- COMPÉTITIONS &amp; MANIFESTATIONS .....</b>	<b>8</b>
<b>5- VIE ASSOCIATIVE : RÉUNIONS, ASSEMBLÉES GÉNÉRALES, BUREAUX... ..</b>	<b>8</b>
<b>6- SUSPICION DE CONTAMINATION, CAS CONTACT ET CAS POSITIF : LA MARCHÉ À SUIVRE.....</b>	<b>9</b>

## 1- PASS SANITAIRE

---

### 1.1. QU'EST-CE QUE LE PASS SANITAIRE ?

Le « pass sanitaire » consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, soit :

- **La vaccination** : à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire post injection finale<sup>1</sup>.
- **La preuve d'un test négatif<sup>2</sup> de moins de 24h.**
- **Un certificat de rétablissement de la covid-19** : résultat d'un test<sup>2</sup> positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

### 1.2. QUI EST CONCERNÉ PAR LE PASS SANITAIRE ?

**\* Le pass sanitaire est applicable aux personnes majeures et aux mineurs de plus de 12 ans et 2 mois**

Le pass sanitaire est applicable, dans les situations détaillées ci-dessous (1.3), aux personnes majeures et aux personnes mineures âgées d'au moins douze ans et deux mois.

Les mineurs âgés de moins de 12 ans (et 2 mois !) ne sont pas concernés.

**\* Le pass sanitaire est applicable, dans les situations expliquées ci-dessous, aux encadrants, bénévoles et salariés des structures fédérales**

Il n'existe aucune obligation vaccinale des intervenants, bénévoles et professionnels, au sein des clubs et comités de ski.

En revanche, ils sont soumis aux mêmes contraintes que les pratiquants, vis-à-vis du pass sanitaire, pour l'accès aux équipements sportifs, aux compétitions et aux stages.

Dans le cas d'un **travailleur indépendant** intervenant dans des activités nécessitant un pass sanitaire, celui-ci est obligatoire, sous sa propre responsabilité. Il n'appartient cependant pas à la structure fédérale (club ou comité de ski) de vérifier le pass sanitaire des travailleurs indépendants à qui elle fait appel. C'est le cas notamment des moniteurs de ski professionnels.

Dans le cas d'un **salarié** intervenant dans des activités nécessitant un pass sanitaire, celui-ci est obligatoire. À défaut, le contrat de travail peut être suspendu, sans salaire, pour les CDD comme pour les CDI (sauf si la personne prend des congés avec l'accord de son employeur). La suspension du contrat de travail est levée dès que le salarié présente un pass sanitaire. Si la suspension du contrat de travail dure plus de trois jours, l'employeur doit convoquer le salarié à un entretien afin d'examiner avec lui les moyens de régulariser sa situation (possibilité de le placer en télétravail, affectation sur un poste non soumis à la présentation du pass sanitaire, etc). Un licenciement en cas de défaut de vaccination au Covid n'est pas possible.

> Pour plus d'informations, consultez le [site du ministère du travail](#).

---

<sup>1</sup> 7 jours après la 2<sup>ème</sup> injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ; 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson de Janssen) ; 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

Depuis le 15 décembre, les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes ayant été vaccinées avec le vaccin Janssen doivent avoir fait leur rappel pour que leur pass sanitaire reste valide.

<sup>2</sup> Tests RT-PCR ou antigéniques permettant la détection de la protéine N du SARS-CoV-2.

**\* Les SHN et membres du PPF sont soumis au pass sanitaire**

Les sportifs de haut niveau et membres du projet de performance fédéral sont soumis aux mêmes contraintes de pass sanitaire que tous les pratiquants.

En outre, afin d'assurer la sécurité sanitaire des équipes de France et la continuité de leur activité en année olympique, le pass sanitaire est, dans tous les cas, obligatoire pour tous les stages des équipes de France et lors de toutes les compétitions où des membres des équipes de France sont présents.

**1.3. DANS QUELLES SITUATIONS LE PASS SANITAIRE EST-IL OBLIGATOIRE ?**

ACTIVITÉS	PASS SANITAIRE ?*
Ski alpin (accès aux remontées mécaniques)	OUI
Ski nordique	NON
Ski de randonnée (sans accès aux remontées mécaniques)	NON
Biathlon (accès au pas de tir)	OUI
Saut à ski (accès au tremplin)	OUI
Compétitions et manifestations sportives (toutes disciplines)	OUI (contrôle quotidien)
Stages (dès lors qu'une des activités nécessite le pass sanitaire)	OUI (contrôle quotidien)
Formation (dès lors qu'une des activités nécessite le pass sanitaire)	OUI (contrôle quotidien)
Déplacement à l'étranger	OUI (pass sanitaire « voyage »)
Déplacements en minibus	NON

\* Pour toutes les personnes majeures et mineures âgées d'au moins 12 ans et 2 mois.

**\* Le pass sanitaire est obligatoire pour accéder aux remontées mécaniques**

Depuis le samedi 4 décembre 2021, le pass sanitaire est obligatoire, pour les personnes majeures et mineures âgées d'au moins 12 ans et 2 mois, pour accéder à toutes les remontées mécaniques.

*Pour les remontées mécaniques, le contrôle ne se fera pas au moment de l'achat du forfait mais de l'usage de la remontée mécanique. Des opérations de contrôle régulières seront effectuées au pied des remontées mécaniques. En cas de défaut de pass sanitaire, le contrevenant s'expose à une amende de 135 € et en cas de récidive à 1 750 € puis 3 450 €.*

Il n'est en revanche pas obligatoire pour la pratique dans l'espace public, sur route ou en montagne (ski de randonnée, ski nordique, cyclisme, course à pied, randonnée...).

**\* Le pass sanitaire est obligatoire pour toutes les manifestations et compétitions sportives**

La participation à l'ensemble des compétitions et manifestations fédérales est soumise à présentation d'un pass sanitaire valide pour toutes les personnes majeures et mineures âgées d'au moins 12 ans et 2 mois.

**\* Le pass sanitaire est obligatoire pour l'accès aux équipements sportifs**

Pour les personnes majeures et mineures âgées d'au moins 12 ans et 2 mois, le pass sanitaire est obligatoire dans tous les établissements recevant du public (ERP) couverts ou de plein air. C'est par exemple le cas des piscines, stades, gymnases, salles de sport, tennis, [pistes de ski roue](#) ou [tremplins de saut](#). Le pass sanitaire est ainsi obligatoire aux centres nationaux d'entraînement d'Albertville et de Prémanon.

Certains locaux – ex. foyers de ski de fond – peuvent être soumis à des contraintes propres ; dans tous les cas, veuillez-vous renseigner auprès de l'exploitant de l'équipement.

**\* Le pass sanitaire n'est pas applicable à la délivrance de licence et/ou à l'adhésion dans un club**

Il n'est pas possible de refuser de délivrer une licence ou une adhésion dans un club sur la base de l'absence de pass sanitaire ou de certificat vaccinal. Seule la pratique sportive est concernée et pas l'acte d'adhésion.

**\* Le pass sanitaire est obligatoire pour les déplacements à l'étranger**

Le pass sanitaire dit « voyage », applicable aux mineurs à compter de 12 ans, est obligatoire pour les déplacements à l'étranger.

Il appartient à chaque structure de se renseigner (et de respecter !), les conditions d'accès au territoire étranger concerné, les conditions de retour sur le territoire français ainsi que les mesures applicables sur place, notamment pour la pratique sportive.

- [Site du ministère des affaires étrangères.](#)

**\* Le pass sanitaire est obligatoire pour la grande majorité des stages**

Dès lors que les activités proposées lors du stage nécessitent un pass sanitaire (activités nécessitant l'utilisation des remontées mécaniques ou pratiquées en gymnase, repas pris au restaurant...), le pass sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes âgées d'au moins 12 ans et 2 mois.

Par ailleurs, les instances dirigeantes d'un club ou d'un comité peuvent décider d'imposer à tous les participants d'un stage avec hébergement, y compris mineurs, de présenter un test PCR ou antigénique de moins de 72h, et ce afin de garantir la sécurité sanitaire des participants. Il s'agit d'ailleurs d'une recommandation du [guide sanitaire pour les accueils collectifs de mineurs avec hébergement](#).

Afin d'assurer la sécurité sanitaire des équipes de France et la continuité de leur activité en année olympique, le pass sanitaire est obligatoire pour les stages des équipes de France.

**1.4. COMMENT CONTRÔLER LE PASS SANITAIRE ?**

En pratique, le contrôle du pass sanitaire s'effectue via une opération de vérification/lecture, grâce à l'application TousAntiCovid Verif et sans conservation de données. Il est de la responsabilité de l'organisateur de l'activité, de la manifestation ou du responsable de l'équipement. **Le contrôle du pass sanitaire doit être effectué tous les jours (où une activité nécessitant le pass est organisée).** En pratique, la FFS recommande de procéder au contrôle du pass sanitaire avant le début des activités (le cas échéant dès la montée dans le bus) ou, dans le cadre des manifestations sportives, lors de la remise des dossards.

Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité (le président du club) désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du pass sanitaire : personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité. Il doit tenir un registre indiquant les jours et horaires des contrôles effectués.

Le contrôle s'effectue via une opération de vérification/lecture, en local, grâce à l'application TousAntiCovid Verif et sans conservation de données.

- Télécharger TousAntiCovid Verif sur [Google Play](#) ou [App Store](#)

Si, en tant que gérant ou responsable, vous rencontrez des difficultés avec l'utilisation de TousAntiCovid Verif, une ligne téléphonique est en place pour vous guider (7j/7 de 9h à 20h) :  
0 800 08 02 27.

- [Plus d'informations sur le pass sanitaire en cliquant ici](#).

Il appartient au responsable de chaque structure fédérale (club ou comité de ski) ou organisateur de compétition de déterminer les modalités pratiques du contrôle du pass sanitaire, en fonction des caractéristiques propres à l'activité ou à la manifestation. En pratique, la FFS recommande de procéder au contrôle du pass sanitaire dès la montée dans le bus, le matin, afin de s'assurer que tous les participants sont bien en possession du pass pour l'ensemble de la journée. Dans le cas des sorties de plusieurs jours, il appartient à chacun de s'assurer d'être, à tout moment, en règle avec la réglementation sanitaire. Dans le cadre des manifestations sportives, la FFS recommande de procéder au contrôle du pass sanitaire lors de la remise des dossards.

Lorsque le contrôle du pass sanitaire est régulier (pluri hebdomadaire), les personnes qui le souhaitent ont la possibilité d'indiquer aux bénévoles en charge du contrôle du pass sanitaire qu'elles ont achevé leur schéma vaccinal.

Dans cette situation, elles présentent leur justificatif de statut vaccinal complet, que le représentant du club ne peut en aucun cas conserver. Au plan pratique, cela signifie que le club ne peut pas conserver le QR code mais uniquement le résultat de l'opération de vérification, c'est-à-dire l'information selon laquelle le pass sanitaire est valide en raison d'un schéma vaccinal achevé.

Par la suite, le pass sanitaire de ces personnes pourra ne plus être contrôlé systématiquement ; le contrôle du pass sanitaire reste en revanche indispensable concernant les nouveaux adhérents et les personnes non vaccinées. Tous (personnes vaccinées et non vaccinées) doivent néanmoins toujours avoir avec eux, sous format papier ou numérique, leur pass sanitaire valide.

## 2- PRATIQUE SPORTIVE

---

### 2.1. GÉNÉRALITÉS

#### \* Port du masque

Le port du masque n'est jamais obligatoire lors de la pratique sportive et de son encadrement effectif.

Le port du masque est obligatoire lors de tous rassemblements et dans l'ensemble des établissements sportifs, de plein air ou couverts (même avec contrôle du pass sanitaire).

Ainsi, le port du masque est obligatoire dans les files d'attente des remontées mécaniques et dans les télécabines, ainsi que sur les télésièges et dans les télécabines dans la mesure où la distanciation physique ne peut être garantie, *a fortiori* dans les espaces clos des télécabines.

En revanche, le masque n'est pas obligatoire sur les tapis et téléskis qui ne sont empruntés que par une personne à la fois.

Lorsqu'il est obligatoire, le port du masque s'impose aux adultes et [enfants de 6 ans et plus](#).

#### **\* Conditions d'organisation des activités**

L'organisation des activités sportives doit être adaptée et éviter au maximum le brassage entre individus et entre groupes. La composition des groupes doit être homogène et rester stable pour toutes les séances. Des créneaux horaires dédiés doivent être mis en place pour chaque groupe.

Il appartient aux encadrants et dirigeants de s'assurer de la sécurisation des flux et des accueils dans les établissements sportifs (superficie, aération, nettoyage) pour limiter au maximum le risque de propagation du virus.

Les licenciés FFS possédant un téléphone portable sont invités à télécharger l'application *TousAntiCovid* et à l'activer lors de leurs activités en club. L'absence d'utilisation de cette application peut être compensée par la mise en place d'un listing nominatif des pratiquants accueillis, avec les horaires de présence.

#### **\* Référent Covid**

Tous les clubs et structures de la FFS doivent désigner un référent Covid responsable du respect et de l'apprentissage de l'ensemble des gestes barrières issus des recommandations sanitaires.

#### **\* Communication avec les pratiquants**

Les pratiquants sont informés des modalités d'organisation de l'activité et de l'importance du respect des gestes barrières.

Ils sont également informés :

- des conditions de fonctionnement de la structure organisatrice ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation de gel hydroalcoolique, utilisation des poubelles, etc.) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes pouvant évoquer la Covid ;
- de l'obligation de déclarer sans délai à l'éducateur sportif en charge de l'encadrement, la survenue d'un cas confirmé ou d'un cas contact.

## **2.2. DISTANCIATION PHYSIQUE**

La pratique sportive avec contact est autorisée pour les personnes mineures et majeures, en extérieur comme en intérieur.

[Lorsque cela est possible, les exercices permettant de respecter une distanciation d'au moins 2 m doivent être privilégiés.](#)

### **2.3. LIEUX DE PRATIQUE**

Le pass sanitaire est obligatoire pour accéder aux remontées mécaniques et dans les établissements recevant du public (ERP) couverts (gymnases...) ou de plein air (stades...), pour les personnes âgées d'au moins 12 ans et 2 mois.

Quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public...), aucune limitation de participants ne s'applique, sauf arrêté préfectoral.

**Le pass sanitaire ne dispense pas du respect des protocoles sanitaires en vigueur (et notamment du port du masque).**

## **3- TRANSPORT & HÉBERGEMENT**

---

### **\* Transport**

- Port du masque obligatoire dès 6 ans, y compris pour le chauffeur (sauf si séparation par une paroi) et dans les voitures individuelles
- Mise à disposition obligatoire de gel hydroalcoolique
- Aération, nettoyage et désinfection régulière du véhicule
- Dans la mesure du possible, distanciation des occupants du véhicule
- Respect du protocole sanitaire des opérateurs de transports (sociétés d'autocar, SNCF...) le cas échéant

Attention, le pass sanitaire n'est pas obligatoire pour les transports en minibus ou voitures individuelles.

Les déplacements en France ne sont pas soumis à limitation. Les flux de voyageurs entre la France et les pays étrangers sont ouverts selon des modalités qui varient en fonction de la situation sanitaire des pays tiers et de la vaccination des voyageurs.

Veillez-vous renseigner sur les mesures applicables au territoire concerné avant d'organiser tout stage ou déplacement à l'étranger : [site du ministère des affaires étrangères](#).

### **\* Hébergement**

Depuis le 20 juin 2021, les accueils collectifs de mineurs avec hébergement peuvent à nouveau être organisés.

Dans ce cadre, il est recommandé que les mineurs et le personnel encadrant effectuent un test PCR moins de 72h avant le départ ou un test antigénique dans les 24h. Les clubs doivent être équipés de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes.

Le nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture des lieux d'accueil et d'hébergement est requis. S'agissant des conditions d'hébergement, le nombre de lit par chambre est fixé par l'organisateur, dans le respect d'une distance minimum de 2m entre chaque tête de lit et, si cela n'est pas possible, tête-bêche. L'utilisation en simultané des deux couchettes d'un lit superposé est autorisée uniquement tête-bêche.

Plus de détails sur les conditions d'accueil sont à retrouver dans le [protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs avec hébergement](#) (mis à jour le 12/10/2021).



#### 4- COMPÉTITIONS & MANIFESTATIONS

---

Les compétitions fédérales sont autorisées, dans le respect du présent protocole.

##### **\* Pass sanitaire obligatoire**

La participation à l'ensemble des compétitions et manifestations fédérales est soumise à présentation d'un pass sanitaire valide pour toutes les personnes majeures et mineures âgées d'au moins 12 ans et 2 mois.

Cela est valable tant pour les participants que pour les bénévoles et salariés intervenant dans l'organisation de la manifestation.

Le contrôle du pass sanitaire doit désormais être effectué tous les jours. Il appartient à l'organisateur de déterminer les modalités pratiques du contrôle du pass sanitaire, en fonction des caractéristiques propres à sa manifestation et au site. En pratique, la FFS recommande de procéder au contrôle du pass sanitaire lors de la remise des dossards.

Pour l'organisation des coupes du monde, courses FIS ou coupes d'Europe en France, il convient de se reporter aux protocoles correspondants.

Pour les compétitions se déroulant à l'étranger, il convient de se reporter aux protocoles de la FIS ou de l'IBU ainsi qu'aux règles du pays concernés.

##### **\* Accueil du public**

Dans les équipements intérieurs et extérieurs (ERP de plein air ou éphémère), l'accueil du public ne peut se faire que dans les conditions suivantes :

- Pass sanitaire obligatoire
- Port du masque obligatoire, à partir de 6 ans
- Respect de la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes
- Tous les spectateurs accueillis doivent avoir une place assise
- Jauges maximales de 5 000 personnes en extérieur et 2000 personnes en intérieur (*en simultané*)
- **Interdiction des buvettes et loges.**  
*La consommation de nourriture et de boissons est autorisée uniquement dans les bars et restaurants (ERP de type N) et uniquement si elle est assise.*
- Respect des gestes barrières

#### 5- VIE ASSOCIATIVE : RÉUNIONS, ASSEMBLÉES GÉNÉRALES, BUREAUX...

---

Les réunions (commissions, bureaux, comités directeur, assemblées générales...) doivent systématiquement privilégier le distanciel.

Dès lors que leur organisation en présentiel s'avèrerait impérative, elles doivent se dérouler dans le strict respect des mesures barrières. Le contrôle du Pass sanitaire peut être mis en place par l'organisateur.

Tous les regroupements à caractère festif ou convivial sont à proscrire.

## 6- SUSPICION DE CONTAMINATION, CAS CONTACT ET CAS POSITIF : LA MARCHÉ À SUIVRE

---

*La marche à suivre en cas de suspicion de contamination, de contrôle positif à la Covid-19 ou de contact à risque ne présente aucune spécificité au domaine sportif. Pour rappel ci-dessous les grands principes applicables.*

Tous les participants à une activité club (pratiquants adultes et mineurs, encadrants...) sont invités à prendre leur température avant le départ pour l'activité. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'un des participants ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas se rendre à son club et ne peut y être accueilli.

De même, les personnes considérées comme des cas confirmés, ou encore identifiées comme contacts à risque, ne peuvent prendre part aux activités. Les personnels des collectivités, entreprises ou des associations sportives doivent appliquer les mêmes règles et s'abstenir de participer à l'accueil des pratiquants.

Les organisateurs doivent être équipés de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des pratiquants et encadrants dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

### **\* En cas de contact à risque**

*NB : C'est l'assurance maladie qui informe en principe les personnes considérées comme « cas contact » d'un cas de Covid-19. Néanmoins, toute personne informée directement par un proche qui a la Covid-19 et avec qui elle a été en contact à risque doit appliquer les règles d'isolement ci-dessous.*

Les personnes identifiées comme « cas contact » doivent être isolées pendant 7 jours après le dernier contact avec le malade. Elles doivent faire un test au 7<sup>ème</sup> jour.

**Les personnes complètement vacciné(e)s (ayant reçu toutes les doses nécessaires) n'ont pas l'obligation de s'isoler après un contact à risque, lorsque leurs tests de dépistage est négatif<sup>3</sup>.**

Définitions selon Santé Publique France :

#### - Contact

*Contact avec une personne positive sans mesure de protection efficaces (hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) ; masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas ou le contact ; masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas et le contact).*

#### - Contact à risque

*Toute personne :*

- *ayant eu un contact direct avec la personne positive (ou probablement positive) au Covid-19, en face-à-face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (exemple : conversation, repas, contact physique) ;*
- *ayant donné ou reçu des actes d'hygiène ou de soins à la personne positive (ou probablement positive) au Covid-19 ;*
- *ayant partagé un espace intérieur (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, salle de restaurant...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24 h avec la personne positive (ou probablement positive) ou étant resté en face-à-face avec elle durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.*

---

<sup>3</sup> Test de dépistage à réaliser immédiatement ( PCR ou antigénique) puis 2 autotests 2 jours et 4 jours après la date du dernier contact avec la personne malade.

- Contact à risque négligeable :
  - Toute personne ayant un antécédent d'infection par le Covid-19 confirmé par un test de dépistage datant de moins de 2 mois ; et toutes les autres situations de contact non décrites précédemment.

[Plus de détails en cliquant ici.](#)

**\* En cas de test positif**

Toute personne testée positive à la Covid-19 doit rester isolée pendant une période minimum de :

- [Pour les personnes avec un schéma vaccinal complet](#) : 5 jours à compter de la date du début des symptômes (ou la date du test positif en l'absence de symptômes), si le test PCR ou antigénique réalisé au 5<sup>ème</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h.  
7 jours après la date du début des symptômes (ou la date du test positif en l'absence de symptômes) si le test PCR ou antigénique réalisé au 5<sup>ème</sup> jour était positif ou en l'absence de test.
- [Pour les personnes sans schéma vaccinal complet](#) : 7 jours à compter de la date du début des symptômes (ou la date du test positif en l'absence de symptômes), si le test PCR ou antigénique réalisé au 7<sup>ème</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h.  
10 jours après la date du début des symptômes (ou la date du test positif en l'absence de symptômes) si le test PCR ou antigénique réalisé au 7<sup>ème</sup> jour était positif ou en l'absence de test.

La date de fin de l'isolement dépendant de la situation particulière de chaque personne et afin de protéger la santé de l'ensemble de ses licenciés, la Fédération française de ski recommande à ses clubs et organismes déconcentrés de demander à toute personne testée positive de présenter un test négatif avant son retour au sein de la structure. En l'absence de test négatif, la personne testée positive ne peut participer aux activités fédérales pendant une durée de 7 jours (personnes vaccinées) ou 10 jours (personnes non vaccinées) après son test positif.

**Attention, même en cas de test négatif il convient de continuer à appliquer strictement les consignes sanitaires, un test négatif ne doit pas entraîner un relâchement des gestes barrières !**

---

**La Fédération française de ski se tient à la disposition de ses clubs affiliés et organismes déconcentrés pour toutes questions relatives à la mise en œuvre des mesures liées à la situation sanitaire.**

**Elle remercie l'ensemble des bénévoles et salariés des clubs et comités pour leur investissement quotidien afin que la reprise des activités se déroulent dans le respect des consignes sanitaires tout en conservant la convivialité chère à notre fédération.**

---

POUR TOUTES QUESTIONS, LES SERVICES FÉDÉRAUX SONT À VOTRE DISPOSITION

**DAVID LOISON**  
Directeur général  
dloison@ffs.fr - 04 50 51 99 00



**PRUNE ROCIPON**  
Directrice du service juridique et  
accompagnement des structures fédérales  
procipon@ffs.fr - 04 50 51 98 73

Championnats du Monde et Coupes du Monde FIS de  
Ski de Vitesse du 27 Janvier au 3 Février 2022

PROTOCOLE SANITAIRE  
relatif aux compétitions

**Les derniers protocoles nationaux et départementaux  
(Préfecture Des Hautes Alpes ) et Commune de VARS  
et SEM SEDEV en vigueur aux dates des compétitions**

**Devront être pris en compte et respectés.**

**Attention, nous ne connaissons pas encore les futures  
contraintes en cas d'application du pass-vaccinal qui  
entrerait bientôt en vigueur.**

**En complément des protocoles ci-dessus et de la  
« Check list FIS » et les règles FFS covid 19 les règles  
suivantes seront appliquées.**

## 1) Les principes permettant d'éviter la propagation de la Covid-19 :

- Limitation des interactions par la mise en place de bulles sanitaires :
  - Interactions/échanges uniquement par radio ou téléphone entre les zones
  - Envoi de documents de courses via courriel, ou groupe whatsapp (liste de départ, hauteur de départ, résultats, cuts techniques ...)
  - Pas de zones de ravitaillement communes
- Une bulle course hermétique avec des protocoles très stricts :
  - Autorisation de non port du masque uniquement durant le run, le coureur devra donc le garder avec lui ou son staff lui en fournira un dans la raquette d'arrivée pour sortir de la zone de course. Une poubelle sera mise en place au départ à la fin de la KATE-LINE pour jeter les « masques coureurs » à usage unique pour chaque run.
  - Une seule personne par nation en complément des sherpas sera autorisée dans la zone de départ
- Respect de la distanciation physique et des gestes barrières :
  - Mise en place de signalétique sous forme d'affiches en A3 plastifiées rappelant les gestes barrières (en France) en français et anglais à l'entrée et à l'intérieure de chaque zone.
  - Mise à disposition de GHA dans chaque zone sous forme de bidon
  - Taille des zones en fonction du nombre de personne admissible sur la base de 4m<sup>2</sup> par personne
- Port du masque obligatoire dans toutes les zones intérieures et extérieures
  - Mise à disposition de masque par le comité d'organisation dans chaque zone et chaque espace dédiée à une nation.
  - Contrôle du port du masque par chacun.
- Une politique de tests virologiques RT-PCR nasopharyngés mise en place pour les coureurs, et la presse.
- Pas de cérémonies d'ouverture et de clôture.

## 2) Inscription/accréditation, dossards et captain meetings :

- Inscriptions : elles devront se faire en amont, uniquement en ligne avec un règlement par virement bancaire et ne seront validées que par l'envoi par mail du questionnaire FIS dans les 48h avant le retrait du dossard. Aucune inscription ne sera prise en compte au delà du 20 janvier 2022.

- Dossards : le tirage au sort aura lieu à huis clos. Un seul représentant par nation viendra retirer les dossards de son équipe, un cheminement sera tracé dans la salle avec une entrée et sortie distinctes. Une seule personne à la fois autorisée dans la salle pour récupérer les dossards. La personne en charge de donner les dossards sera protégée par une vitre en plexiglass comme dans les commerces, le masque est obligatoire dans la salle et la désinfection des mains au GHA à l'entrée.
- Captain meetings : Le premier Team Captain meeting sera réuni dans une salle ou en extérieur si les conditions météo le permettent, uniquement les personnes nécessaires (comité de course). Captain meeting suivants se tiendront sur site dans la raquette d'arrivée, 45 minutes après la fin du dernier run de la journée. Les comptes rendus des Captains meetings seront communiqués par internet et/ou le groupe Whatsapp créé.

### 3) Les différentes bulles sanitaires :

#### **En Zone de Course sont autorisés mais invité à ne pas stationner :**

- Les coureurs
- Le staff des équipes nationales
- le jury
- le représentant de la FIS

Interactions avec les autres zones maîtrisées et contrôlées

#### **En Zone Organisation sont autorisés :**

- l'équipe du Comité de course
- Prestataires (chronométreur et prestataires techniques)
- staff station (traceurs ; lisseurs, OT,...)
- Equipe de secours et médicale

Interactions avec la Zone course limitée

#### **Zone Presse/prod (à proximité directe de la zone organisation)**

**D'une manière générale seuls seront autorisés à pénétrer dans le périmètre du site de la piste de «Chabrière» les journalistes et médias et photographes et cameramen de l'organisation, un nombre limité d'accréditation supplémentaires pourrait être accordé selon l'évolution de la situation Covid-19.**

- Journalistes (en nombre limité) et accrédités par l'organisation.
- Production vidéo et photo (limité le nombre de personnes accréditée)

Interactions avec la Zone course limitée.

#### 4) La politique de tests et de prise de température

- Toute personne appartenant à une délégation nationale (compétiteurs et encadrement) devra produire les résultats d'un test PCR un test naso-pharyngé RT-PCR < 0 de moins de 48h pour sa participation aux compétitions 2021 de Vars ainsi qu'un pass sanitaire valide.
- Pour retirer son accréditation « PRESSE », pour toutes les personnes il faut présenter les résultats d'un test naso-pharyngé RT-PCR < 0 de moins de 48h ainsi qu'un pass sanitaire valide.
- Impératif : pour la personne quittant le site de l'événement, elle devra présenter un nouveau test pour être accrédité à nouveau.
- Le Comité d'Organisation recommande vivement à toutes les personnes des zones identifiées dans ce protocole à télécharger l'application « Tous Anti Covid »
- L'organisation se réserve le droit de réaliser des tests inopinés durant les compétitions et pourra également à tout moment prendre la température corporelle de toute personne participant aux compétitions.

#### 5) Les cérémonies protocolaires

- Pas de présentation publique des coureurs, ni de remise de dossards
- Pas de cérémonies d'ouverture et de fermeture
- Remise des prix devant l'Office de Tourisme à l'issue de la compétition avec :
  - Pas de poignée de main
  - Remise des prix par une seule et même personne
  - Distanciation entre les podiums
  - Ligne de démarcation au sol éloignées du podium de 2m mini pour accès photographe
  - Les coureurs ne devant pas aller sur le podium reste dans la zone course
  - Pas de staff station ni staff équipe en durant la cérémonie
  - Pas de champagne

#### 6) Le ravitaillement

- Aucun repas collectif ne sera servi, les coureurs et staff prendront leur repas de façon individuel dans leur hébergement (ou dont la façon dont ils le souhaitent mais en dehors des épreuves officielles)
- Une poubelle sera disposée dans chaque espace dédiée à une nation.

## 7) Speaker et contrôle du matériel

- Le speaker sera retransmis dans la zone de course mais ne pourra interviewer les coureurs, à définir s'il est en zone orga avec le chrono ou proche de la raquette
- La tente de contrôle matériel sera limitée à 2 personnes avec masque obligatoire ( le coureur et le contrôleur). Le contrôleur portera des gants jetables qu'il changera entre chaque contrôle de coureur, des contrôles inopinés pendant les runs pourront être effectués, à l'issue du dernier run de chaque compétition les trois premiers de chaque catégorie seront contrôlés dans l'espace dédié, à cet effet, les compétiteurs ne retireront leur matériel qu'après avoir effectué le contrôle, tout coureur qui aura retiré son matériel avant le contrôle sera disqualifié.

## 8) SHERPAS

- **Pas de sherpas mis à disposition par l'organisation.**
- Chaque nation devra organiser le service SHERPA de ses coureurs. A cet effet, les nations devront faire figurer à leurs fiches d'inscriptions les identités des sherpas en nombre suffisant pour assurer ce service à leurs coureurs et préciser qu'ils seront bien SHERPAS.
- L'organisation se réserve le droit d'exclure à tout moment une nation qui ne disposerait pas de ses propres SHERPAS.

## 9) Constitution des équipes nationales.

- Chaque nation fournira ses meilleurs efforts afin de limiter au maximum le nombre de personnes présentes sur les compétitions et réduire au strict minimum nécessaire les membres de son équipe nationale comprenant les coureurs et le STAFF.
- En ce contexte très particulier et compte tenu des difficultés d'organisation Il est expressément demandé aux nations de faire preuve de bon sens et de professionnalisme et donc de limiter les inscriptions coureurs à des Athlètes selon les critères suivants :

Niveau technique à la hauteur de ces compétitions élitistes de haut niveau.

- Etat physique et capacités physiques et athlétiques d'un athlète de haut niveau.

## 10) Hébergement et transport.

Les nations annexeront à leur fiche d'inscription aux compétitions une fiche détaillant :



- le mode transport utilisé et les personnes qui voyagent dans un même véhicule ainsi que la date prévisionnelle d'arrivée sur VARS pour chaque personne.
- l'adresse et le type d'hébergement ( hôtel ou appartement ) et le détail des personnes en contact dans un même logement ou chambre d'hôtel.

## 11) Exclusion pendant les compétitions.

Un cas avéré positif pendant le déroulement des compétitions entrainera sur le principe l'exclusion de toutes les personnes constituant la nation inscrite, considérant que chaque nation est un groupe indivisible.

**Exception :** L'organisation pourrait accepter des sous-groupes limités à trois personnes dans une nation, sous réserve que cela ait été clairement exposé et détaillé par un document annexé à la fiche d'inscription de la nation, ainsi, toute personne qui aurait été séparée du groupe en amont de la compétition pourrait ne pas être exclue si elle remplissait les conditions suivantes :

- transport individuel du sous groupe et séparé de la nation vers Vars
- hébergement individuel pendant les compétitions du sous groupe en appartement exclusivement et séparé de la nation
- SHERPA et technicien propre.
- respect de la distanciation dans l'espace dédié à la nation.
- Chaque cas serait examiné, cette exception possible ne constituant pas un engagement de la part de l'organisation en cas d'exclusion d'une nation.

## 12) Evolutions

Le présent protocole établi selon les conditions à date pourra être amendé en fonction de l'évolution de l'épidémie Covid-19 et des nouvelles contraintes gouvernementales et préfectorales.

L'organisateur se réserve le droit à compter de ce jour au préalable et pendant les compétitions d'apporter toute modification au présent protocole.

# Vars 2022 WSC & WC

## **Sanitary protocol regarding the competitions**

Last national and local sanitary protocol ( prefecture of HAUTES ALPES), municipality of VARS and SEM SEDEV in effect on the dates of the competitions will be applied.

They have to be considered and respected.

**WARNING: Rules will maybe change very soon in France (around January 17th) with new vaccination pass.**

In addition to the protocols mentioned above and the “check list” FIS COVID 19 and FFS rules and protocols and the following rules will be applied.

# Vars 2022 WSC & WC

## 1 / The principles allowing to avoid the spread of the COVID19

- Limitation of interactions with an establishment of health families.
- Interactions /exchanges only by phone or radio between different areas
- Sending of race documents by email or Whatsapp group (start list, height of start, results, technical cuts...)
- No shared food supplies area.
- An airtight racing bubble with very strict protocols sanitary.
- Permission to not wear the mask only during the run , the racer has to keep it on himself or his staff will be able to give him one in the finish area to leave the race area .A bin will be in the start area, at the beginning of the Kate line to throw out the single use “racers masks”.
- Only one person per nation in addition to sherpas will be allowed in the start area.
- Respect for physical distancing and barrier gestures in all our areas
- Setting up of information (A3 plasticized posters) to remind barrier gestures (in France) in French and in English at the entrance and inside of every area.
- Dimension of areas regarding the number of persons allowed to enter: to date , 4 square meters per person
- Mask must be worn in all indoor and outdoor areas
- Provision of masks by the organisation committee in every area and every space assigned per nation.
- Check of mask worn by every one
- A policy of nasopharyngeal RT-PCR tests implemented for racers, and medias

# Vars 2022 WSC & WC

## 2 / registration / accreditation , bibs and Captain meetings :

- Registration: they must be done before, online with a bank transfer payment and they will be confirmed with the reception of the FIS health questionnaire, 48 hours before the bib withdrawal. No registration can be taken into consideration after January 20<sup>th</sup>.

- Bibs : The drawing will be done closed hearing. One person per nation will come to take the bibs of the team, a setting up direction with an entry and an exit different. Only one person will be allowed to enter the room to pick up the bibs. The person of the staff who will give out the bibs will be protected by a pane like in shops, the mask is compulsory in the room and disinfection of the hands must be done.

- Captain meetings: the first Team captain meeting will be in a room or outside if the forecast allows it, only persons required (race committee). The following TCM will be in the finish area, 45 minutes after the end of the last run of the day. The reports of TCM will be given by internet and/or the Whatsapp group .

## 3 / Different sanitary bubbles

### **In the race area are allowed but requested not to stand :**

- Racers
- The staff of National teams
- Jury
- The FIS representative

*Controlled interactions with other bubbles*

### **In the organization area are allowed**

- Race committee staff
- Providers ( timekeepers, technical providers)
- Ski resort staff ( slippers, OT, ...)
- Medical and rescue staff

*Limited interactions with Race Bubble*

# Vars 2022 WSC & WC

## **Media and prod Area ( close to organization area)**

In general terms reporters, photographers, and cameramen of the organization are the only persons allowed to enter the track area named "Chabrières", a limited number of additional accreditations could be given in regard of the evolution of the COVID 19 situation.

- Reporters ( limited number) and accredited by the organization
- Video production and photographs ( number of accredited persons limited)

*Limited interactions with Race Bubble*

## **4 / Test policy and measure of the temperature**

- Every person ( racers and staff ) has to produce the results of a RT-PCR 0 naso-pharyngeal test, performed no later than 48 h prior to arrival and a valid sanitary pass to take part to the competitions of Vars.
- To pick up his accreditation "Media" everybody has to produce the results of a RT-PCR 0 naso-pharyngeal test, performed no later than 48 h and a valid sanitary pass.
- Imperative: a person who leaves the event has to produce a new test to be accredited again.
- The organization committee deeply recommend to everybody of the identified areas in this protocol to download the app "TousAntiCovid".
- The organization keep the right to make unexpected tests during the competitions and can also at any moment measure the temperature of the body of any person who takes part in the competitions.

## **5 / Official ceremonies**

- No public presentation of the racers, no public bib delivery
- No opening ceremony, no closing ceremony.
- Prize ceremony in the finish area, after the competition respecting :
- No handshakes
- Prize presentation by one and only one person
- Social distancing between podiums
- Line of social distancing on the floor far from the podium 2 meters minimum for photographs.
- Racers that don't have to go on the podium have to stay and wait in the race area.
- No champagne

## **6/ Food supplies**

- Not any collective meal will be served, racers and staffs will take their meal on their own way in their accommodation, ( or like they want but outside the official event)

# Vars 2022 WSC & WC

- A bin will be in each area allocate for a nation.

## 7 / Speaker and equipment control

- The speaker will be listened in the race area but couldn't interview racers we must decide if he will be in organization area on near the finish area.
- The tent of equipment control will be limited with 2 persons with a compulsory mask ( for the racer and the inspector). The inspector will wear disposable gloves and will change them after each control of a racer , some unexpected controls during the runs could be done, after the last run of each competition the 3 first racers in each category will be controlled in the dedicated area for this control. The racers will take off their equipment only after the control. A racer who takes off his equipment before the control will be disqualified.

## 8 / Sherpas

- No sherpas provided by the organization  
Every Nation has to organize the sherpas service for his racers. That's why the nations must note on the entry form the names of their sherpas , with a sufficient quantity to guarantee the service for their racers, they must clarify that they will really be sherpas.
- The organization keep the right to exclude at any moment a nation that doesn't have his own sherpas.

## 9 / National teams

- Very team will supply his best efforts to limit the number of present persons on the competitions and reduce to the necessary minimum, the members of his national team including racers and staff.
- In these special conditions , and taking considerations of the difficulties of organization , it is expressed asked to nations to show some professionalism and to limit the registrations of racers to athletes following these criterions:
  - \*Technical level to the height of elitist and high level.
  - \*Physical condition and physical capacities of an high level athlete.

## 10 / Accommodation and transport

- Nations will append to their entry form to the competitions a form explaining:

# Vars 2022 WSC & WC

- The way of transport used , and persons that travel in the same car and also the date of their arrival to VARS for every person.
- The direction et the kind of accommodation ( hotel or flat) and the detail of the contact persons in the same accommodation or room of the hotel.

## **11/)Exclusion during the competitions**

- A recognised positive case during the events will produce on the principle the exclusion of all the persons constituent the nation , considering that a nation is one inseparable group.

Exception : the organization could accept under groups limited of 3 persons in a nation, conditionally that it was clearly written in a document annexed with the entry form of the nation . Thus every person who has been separated of the group before the competition could not to be exclude if he fill in the following conditions:

- Individual transport of the subgroup and separate of the nation to Vars .
- Individual accommodation during the competitions of the subgroup in a flat exclusively et separate of the nation
- Own Sherpa and technician
- Respect of the social distance in the area allocate to the nation
- Every case could be examined, this possible exception will not be an obligation of the organization in case of the exclusion of a nation.

## **12/ Evolutions**

This protocol is written following the update conditions , it could be modified following the evolution of the covid19

The organisation keep the right from now and until the competitions to bring a modification to this protocol.

# Vars 2022 WSC & WC

## “Additional conditions and information - Evolution 1”

### to Sanitary protocol regarding the FIS competitions

#### 1 / WARNING:

Rules will change very soon in France (around January 21st) with new vaccination pass protocol.

France has voted new vaccination pass, replacing sanitary pass.

Each person appearing on a nation entry document will have to:

- Produce a Covid-19 negative PCR test result
- 48 hours maximum before January 27<sup>th</sup> for WCS
- 48 hours maximum before February 1<sup>st</sup> for WC.
- Vars will offer possibility to get tested on site as following:
  - January 26<sup>th</sup> for WCS, from 8.00 am to 11.00 am.
  - January 31<sup>st</sup> for WC , from 8.00 am to 11.00 am.
  - Price will be around 60 euros for 1 test, to be confirmed, under discussion.
  - We will send final information as soon as possible.
- Produce a vaccination pass
  - Full vaccination.
  - CE homologated vaccine only. ( to be confirmed ).
  - Covid-19 Antigenic or PCR positive test result ( done lest 6 months maximum ).

2/ We are waiting for new FFS and government protocols.

We will send as soon as possible, conditions could change soon to access to lift.